



FORESTIERS ENGAGÉS
par le Pôle Excellence Bois

Engagement individuel TRANSPORTEURS GRUMIERS

En référence à la Démarche Forestiers engagés mise à jour et signée par l'ensemble des partenaires de la filière bois
le 21 mars 2025 à Thônes :

Je soussigné-e (NOM Prénom) :

Fonction (dirigeant-e...) :

Représentant l'entreprise :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : Email :

SIRET :

L'entreprise s'engage à respecter les principes suivants :

1. Respecter la réglementation relative au transport bois rond, incluant les règles de sécurité, de circulation, et de signalisation sur tout itinéraire public ou privé ;
2. Utiliser des demi-charges lorsque la réglementation l'exige et si des aires de dépôt dédiées sont mises à disposition par les collectivités, dans un souci de préservation des infrastructures.
3. Respecter les itinéraires définis en concertation avec les exploitants forestiers et les gestionnaires de voiries locales, en évitant les chemins interdits ou inadaptés aux grumiers.

Ce document a été réalisé avec le soutien de



4. Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les dégradations des infrastructures empruntées (chemins, pistes forestières, routes communales) et, en cas de dommages, participer à la remise en état selon les conditions contractuelles ;
5. Contribuer à l'entretien de la desserte forestière en signalant aux collectivités compétentes toute dégradation ou anomalie constatée sur les accès.
6. Maintenir les lieux propres après chaque transport, en veillant à ne pas abandonner de résidus (écorces, grumes) sur les sites de chargement ou déchargement.
7. Installer une signalisation appropriée sur les zones d'activité (chargement/déchargement), pour informer les autres usagers de la forêt et des voies d'accès des dangers éventuels.
8. Faire preuve de respect et de courtoisie envers les autres usagers de la forêt, dans une optique de conciliation des usages ;
9. Contribuer à la préservation de l'environnement en utilisant des camions conformes aux normes récentes, en optimisant les trajets, pour réduire les émissions polluantes et limiter les impacts au sol ;
10. Former et sensibiliser les chauffeurs salariés de l'entreprise le cas échéant, aux spécificités du transport de grumes, notamment en matière de sécurité, d'impact environnemental et de bonnes pratiques (voir points 6 et 7) ;
11. Promouvoir la démarche Forestiers Engagés auprès des parties prenantes (exploitants, propriétaires, collectivités...) et encourager ses pairs transporteurs à rejoindre cette initiative.

Par cet engagement :

- J'autorise l'inscription de mon entreprise à la liste des signataires de Forestiers Engagés ;
- J'autorise l'inscription de mon entreprise sur l'annuaire de la filière bois des Pays de Savoie en tant que signataire de la Démarche Forestiers Engagés ;
- Je bénéficie de la promotion de celle-ci, notamment auprès des acteurs de la récolte forestière des Pays de Savoie ;
- Je peux valoriser mon adhésion dans ma communication par le biais des outils mis à disposition par la gouvernance de Forestiers Engagés ;
- Je certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur de Forestiers Engagés.
- M'engage à respecter les décisions de la Commission de Médiation [cf. [Règlement intérieur de la Démarche Forestiers Engagés](#)].

A..... Le.....

Cachet de l'entreprise et signature du responsable :

Ce document a été réalisé avec le soutien de

